



**Morlaix Communauté**  
Attributions du Conseil de Communauté déléguées au Président

**Arrêté A20-224**

**Objet : Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) - Subvention 2020**

Le Président de Morlaix Communauté :

*Vu le Projet de territoire Trajectoire 2025, Priorité 11 "Inventer de nouvelles économies",  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et notamment son article 1 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;*

*Considérant que Morlaix Communauté s'appuie sur quelques opérateurs de proximité qui interviennent sur des champs d'activité spécifiques pour mener conjointement sa politique de Développement économique ;*

*Considérant que l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) finance et accompagne les projets de création d'entreprise de publics en difficulté, éloignés du marché du travail ;*

*Considérant que le budget prévisionnel global du projet pour 2020 est de 242 889 € et que Morlaix Communauté est sollicité pour soutenir leur plan d'actions 2020 à hauteur de 2 400 € ;*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section fonctionnement, fonction 90, nature 6574.*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Morlaix Communauté attribue une subvention d'un montant total de 2 400 € à l'ADIE au titre de l'année 2020 (montant identique à 2019).

**Article 2 :**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée au préfet du Finistère.

Fait à Morlaix, le 3 juillet 2020

Le Président,  
Thierry Piriou